

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du deux février deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni sous la
Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	4	2	4

Objet :
FI-14 - Versement
d'une subvention à
l'EHPAD Le
Tournant des
Saisons au titre du
financement d'un
programme
d'investissement

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Corinne REGLAIN, Frédéric BERNARD, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER.

REPRÉSENTÉS : Caroline MANZONI (pouvoir à Jean-Jacques MATZ), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Hugo CARRAZ (pouvoir à Jacques VAREYON).

ABSENTS : Alexandra ANTUNES, Philippe TOURNIER BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Evelyne VOLAN est nommée secrétaire de séance.

M. Michel PERRAUD, rapporteur, rappelle au Conseil municipal que l'EHPAD Le Tournant des Saisons occupe une place déterminante au sein de la Ville, en assurant l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement quotidien des personnes âgées dépendantes, contribuant ainsi de manière essentielle au maintien d'un service médico-social de proximité.

Il rappelle que l'établissement a engagé un programme d'investissement, consistant en la rénovation complète de ses locaux, afin d'améliorer la qualité de l'accueil, le confort des résidents et la conformité des installations aux normes actuelles. Ce projet s'inscrit pleinement dans l'objectif général d'amélioration et de modernisation de l'offre médico-sociale sur le territoire communal.

En application de l'article L. 1422-3 du Code de la Santé Publique, qui dispose que les communes peuvent concourir volontairement au financement du programme d'investissement des établissements de santé, la Ville entend soutenir ce projet. À ce titre, il est proposé d'allouer à l'EHPAD une subvention d'un montant de 100 000 €, spécifiquement destinée à l'acquisition de mobilier.

Le rapporteur précise enfin que le versement de cette subvention sera encadré par une convention conclue entre la Ville et l'EHPAD, laquelle déterminera notamment les modalités de versement, les engagements réciproques, les conditions de contrôle de l'utilisation des fonds et les justificatifs à produire par le bénéficiaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Objet :
FI-14 - Versement
d'une subvention à
l'EHPAD Le
Tournant des
Saisons au titre du
financement d'un
programme
d'investissement

Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article L.1422-3 ;

Vu le projet de convention ;

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Octroie une subvention d'un montant de 100 000 € TTC à l'EHPAD
Le Tournant des Saisons,

- Précise que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2026 au
chapitre 204,

- Autorise Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Ville, la
convention ci-dessus évoquée.

Fait à Oyonnax, le 2 février 2026

Secrétaire de séance,



Evelyne VOLAN

Le Maire,



Michel PERRAUD
Conseiller Départemental

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **05 FEV. 2026**
- par sa publication le **04 FEV. 2026**

Le Maire

